

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ETABLIR UN DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Pour rappel, la législation impose l'identification et l'évaluation des risques avant la mise en place d'un contrat de travail ou d'une convention de stage.

Le DUERP est obligatoire pour toutes les entreprises et associations de plus de un salarié / ayant un salarié et plus. La même obligation s'applique aux exploitations ayant recours à des stagiaires.

Objectifs:

Acquérir une méthodologie pour évaluer les risques professionnels sur son exploitation. Prendre en main le logiciel pour commencer à compléter son DUERP. S'approprier les modalités d'utilisation du logiciel pour compléter son DUERP. Etre capable d'utiliser de façon autonome le logiciel pour établir son propre DUERP.

Contenus

- Présentation récapitulative du DUERP quant à sa forme et à son contenu.
- Exposé des obligations réglementaires.
- Présentation du logiciel, entrée des codes et identifiants de chaque stagiaire.
- Apprendre à renseigner le logiciel au niveau des informations générales propres à l'entreprise.
- Cas pratique personnel propre à l'exploitation de chaque stagiaire.



UNION EUROPÉENNE



12 février 2026



Auch (32000)

Intervenante: M.NOGUES du
CFPPA DU GERS

Responsable de formation : François LAMBONI

Bulletin d'inscription

FORMATION : DUERP

DATES : 12 février 2026

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....
CODE POSTAL : COMMUNE :

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE:

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- chef(fe) d'exploitation
- salarié.e agricole
- cotisant.e solidaire
- porteur.euse de projet
- autre, précisez:

Date d'installation le cas échéant:

.....



FORMATION PROFESSIONNELLE

ETABLIR UN DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Numéro d'activité de formation : 73320036332

.....

INFORMATIONS PRATIQUES :

Durée : 7H

Public : Paysan.nes et porteur.euses de projet.

Niveau: Initiation

Lieu et horaires : Auch, Gers de 9h à 17h.

Repas de midi : Repas tiré du sac pris sur place.

Accessibilité handicap : Accessibilité de personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour adapter les conditions d'accès à votre situation.

Coût et prises en charge: deux possibilités de financement

- **Prise en charge VIVEA** : agriculteurs installés à jour de leur cotisation professionnelle (chef d'exploitation, cotisant solidaire) et porteurs de projet avec PPP validé. Des documents vous seront demandés pour justifier de votre situation. Votre enveloppe formation sera décomptée de : **434 euros**
- **Financement personnel** : 100 euros.

Modalités de fin de formation :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.
- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de service de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site sur l'onglet "Formations".

Fait à : Le
Signature

VOS ATTENTES SUR CETTE FORMATION:

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....
.....
.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 100 euros** (non encaissé) ou du montant de la formation pour les non-éligibles Vivea **avant le 06 février 2026** à l'adresse suivante :



ADEAR 32/ Association pour le développement de l'emploi agricole et rural

56 avenue des Pyrénées
32 000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 / 07 77 39 52 04 ou à
f.lamboni@adear32.fr